

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : Place de la gare : le chantier patine
Initiant-e(-s) : Mathilde MAILLARD et crts

On apprenait en octobre 2022 la suspension des travaux de la gare CFF de Lausanne. Soucieuse que les lausannois se « réapproprient » l'espace laissé en chantier, la Municipalité de Lausanne a annoncé fin novembre la mise en place d'un concept d'animation transitoire sur la place de la Gare et a inauguré ces aménagements le 23 décembre 2022. La présente interpellation entend notamment questionner la Municipalité sur le calendrier des travaux de la gare ainsi que sur la suite prévue pour l'animation transitoire sur la place de la Gare à Lausanne et sur les coûts engendrés par ceux-ci.

Suite au report des travaux de la gare annoncé en octobre 2022, le Conseil d'Etat vaudois et la Municipalité de Ville de Lausanne sont intervenus publiquement auprès du Conseil fédéral pour demander la mise en place d'une gouvernance de haut niveau pour la gestion de cette crise. Cette intervention a débouché sur la constitution d'une nouvelle instance de gouvernance du projet composée du directeur de l'OFT, du directeur des CFF, de la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite et de la Municipale de la Ville de Lausanne Natacha Litzistorf. Cette nouvelle instance se réunit toutes les deux semaines pour s'assurer de l'avancement des mesures prises et de leurs effets sur la durée (cf. Réponse du Conseil d'Etat à la résolution Xavier de Haller et consorts : Gare CFF de Lausanne - les travaux restent à quai (22_RES_17) du 22 février 2023). Dès lors, la Municipalité de la Ville de Lausanne participe activement au pilotage des travaux de rénovation de la gare de Lausanne et devrait être en mesure de renseigner le Conseil communal sur le début des travaux de rénovation de la gare et sur le calendrier prévu.

En attendant que le chantier ne démarre, la Municipalité de Lausanne a décidé de mettre en place un concept d'animation transitoire sur la place de la Gare pour limiter l'impact des barrières du chantier de la gare de Lausanne. A cet effet, une patinoire a notamment été installée sur la place de la Gare pour la période de décembre 2022 à mars 2023. A l'occasion d'un reportage effectué par la RTS au sujet de cette patinoire – laquelle peine à attirer du public – on apprenait que les coûts des installations s'élèveraient à environ 450'000 francs et que la Municipalité avait l'intention d'adresser cette facture aux CFF (cf. <https://www.rts.ch/info/regions/vaud/13806900-la-patinoire-ephemere-de-la-gare-de-lausanne-peine-a-trouver-son-public.html>).

Compte tenu de ce qui précède, la présente interpellation entend obtenir des informations sur le calendrier des travaux de la gare, sur la suite des aménagements provisoires et sur les coûts que ceux-ci entraînent.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

Conseil communal de Lausanne

- Quand les travaux de la gare de Lausanne debuteront-ils et quel est le calendrier prévu?
- Quelles sont les prochaines étapes prévues par la Municipalité concernant les aménagements provisoire de la Gare ?
- La Municipalité dispose-t-elle de la compétence décisionnelle pour les aménagements provisoires de la gare ?
- L'opportunité de rétablir les arrêts de bus ainsi que les places de dépôts devant la gare a-t-elle été étudiée par la Municipalité ? Cas échéant, pour quelles raison a-t-elle décidé de ne pas les rétablir devant l'entrée de la gare ?
- Quel est le détail des coûts engendrés à ce jour par les aménagements provisoire de la place de la Gare ?
- Ou en sont les démarches d'indemnisation auprès des CFF et/ou de la Confédération concernant les aménagements provisoires. De quelles garanties bénéficie la Ville à cet égard, respectivement sur quelle norme/principe juridique entend-elle se fonder pour obtenir une indemnisation?

Lausanne, le 28 février 2023

Signataire(s) :

